



POSTULAT

Auteur Bernd Kalbermatten (suppl.), CVPO, et Urs Juon, CVPO
Objet Participation du canton du Valais à Suisse ePolice
Date 14.11.2018
Numéro 4.0352

En 2009, la police cantonale bernoise a procédé à un appel d'offres GATT/WTO pour la réalisation d'un poste de police virtuel. C'est l'entreprise Netcetera qui a obtenu l'adjudication. A la même période, la Confédération et les cantons ont décidé d'accélérer le projet visant à harmoniser l'informatique policière en Suisse (HiP). A la suite de ce regroupement, la police cantonale bernoise a décidé d'abandonner ses propres activités dans le cadre de son projet en faveur du projet commun HiP. Ainsi, le projet désormais appelé HiP-Suisse ePolice a bénéficié du travail préalablement élaboré dans le cadre du projet bernois.

En tant que précurseurs, les corps de police des cantons de Berne, de Saint-Gall, de Zoug et de Zurich (la police cantonale de Zurich dès 2010, la police de la ville de Zurich dès 2011) ont alors repris les travaux réalisés jusqu'ici et élaboré un premier concept de base.

La première ébauche de ce concept pour le site Suisse ePolice décrivait la vision d'une «solution maximale», donc une solution à réaliser de préférence à long terme. Mais en raison des nombreux défis organisationnels et des coûts d'investissement et d'exploitation liés à ce projet, la solution maximale n'était pas directement réalisable. En tenant compte de cette situation, le comité de projet a donc décidé de commencer avec une solution de base pouvant être développée de manière modulaire jusqu'à obtenir la solution maximale préconisée.

Par le biais d'un portail web, le projet Suisse ePolice permet de mettre à la disposition de la population certains services de la police. Ce poste de police virtuel est en tout temps disponible et l'utilisateur peut y accéder par n'importe quel accès Internet.

Ainsi, la plateforme de communication Suisse ePolice génère une véritable valeur ajoutée tant pour les utilisateurs (citoyens, acteurs économiques) que pour la police.

Avantages du point de vue des citoyens et des acteurs économiques:

- disponible partout et en tout temps de manière indépendante (24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et sans déplacement au poste de police, sans temps d'attente);
- garantit la transparence lors de la saisie des cas;
- raccourcit l'enregistrement des cas / gain de temps;
- moderne / orienté vers l'avenir;
- informatif;
- uniforme.

Avantages du point de vue de la police:

- bonne efficacité lors du traitement des transactions de masse;
- diminution des tâches administratives, donc récupération de capacités pour les missions de base de la police;
- flexibilité lors du traitement de cas;
- renforcement de l'image de la police: système intégré moderne et proche des citoyens.

Depuis le lancement en ligne de la solution de base de Suisse ePolice en octobre 2013, les utilisateurs de ce portail web peuvent s'informer et signaler à la police à l'aide de divers formulaires en ligne les délits ou événements tels que:

- le vol de vélos;
- la perte ou le vol des plaques d'immatriculation;
- les dommages à la propriété.

En outre, les deux formulaires suivants de la plateforme concernant les armes sont disponibles sur Suisse ePolice:

- demande de permis d'acquisition d'armes
- contrat écrit pour l'aliénation d'armes

A l'heure actuelle, les corps de police suivants sont connectés au site de Suisse ePolice:

- canton de Zurich
- canton de Berne
- canton de Zug
- canton de Saint-Gall
- canton de Fribourg
- canton de Schaffhouse
- canton de Neuchâtel
- canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
- canton de Bâle-Campagne
- canton de Soleure
- canton des Grisons
- canton de Thurgovie
- canton de Bâle-Ville

Conclusion

Le Conseil d'Etat est prié d'évaluer l'adhésion à Suisse ePolice et de prendre les mesures nécessaires.